

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

CLAIN Claudette

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

VOLIA-GARNIER Laetitia

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

EUPHRASIE Didier

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

MARCHAU Jean-Pierre

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

BAREIGTS Éricka

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

VITRY Faouzia

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

HO-SHING Cynthia

par LAGOURGUE Michel

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(3)				
(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/4-004
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194007-DE
Date de téltransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET **Réhabilitation de l'usine de potabilisation de Bellepierre**
Autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Agence française pour la Biodiversité
Approbation du nouveau plan de financement

Par Délibération n° 18/4-036 du 21 septembre 2018, vous m'avez autorisé à solliciter les financements auprès des instances européennes, nationales et départementales pour le financement de l'opération de réhabilitation de l'usine de potabilisation de Bellepierre.

Le coût prévisionnel global de l'opération a été évalué à 22 135 000 € HT, réparti de la manière suivante :

Poste de dépense	Montant (€ HT)
Coût de la conception-réalisation	20 800 000,00
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	600 000,00
Prestations de services connexes (topographie, contrôleur technique...)	735 000,00
Total	22 135 000,00

Les échanges avec l'Agence française pour la Biodiversité ont permis de définir les dépenses éligibles au titre de la solidarité interbassins. Les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage peuvent être subventionnées par l'Agence française pour la Biodiversité.

Le plan de financement prévisionnel pour les prestations d'AMO s'établirait comme suit :

Source de financement	Taux (%)	Montant (€ HT)
Agence française pour la Biodiversité Solidarité interbassins (assainissement, alimentation en eau potable, plan eau-DOM, continuité écologique)	50	300 000,00
Maître d'Ouvrage Mairie de Saint-Denis (Budget annexe de l'Eau)	50	300 000,00
Total HT	100	600 000,00
TVA	8,50	51 000,00
Total TTC		651 000,00

Aussi, je vous demande :

1° d'approuver le plan de financement prévisionnel pour les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

2° de m'autoriser (ou mon représentant) à solliciter les financements auprès de l'Agence française pour la Biodiversité, et à signer tous les actes y afférents ;

Les dépenses et recettes afférentes à l'opération seront imputées sur le Budget annexe de l'Eau.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194007-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

OBJET **Réhabilitation de l'usine de potabilisation de Bellepierre**
Autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Agence française pour la Biodiversité
Approbation du nouveau plan de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-007 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 Approuve le plan de financement prévisionnel pour les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'opération de réhabilitation de l'usine de potabilisation de Bellepierre.

Source de financement	Taux (%)	Montant (€ HT)
Agence française pour la Biodiversité Solidarité interbassins (assainissement, alimentation en eau potable, plan eau-DOM, continuité écologique)	50	300 000,00
Maître d'Ouvrage Mairie de Saint-Denis (Budget annexe de l'Eau)	50	300 000,00
Total HT	100	600 000,00
TVA	8,50	51 000,00
Total TTC		651 000,00

ARTICLE 2 Autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter les financements auprès de l'Agence française pour la Biodiversité, et à signer tous les actes y afférents.